

**PROCES VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE ST ANGEL DU 11 avril 2008**

L'an deux mille huit le 11 avril à dix huit heures, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-ANGEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation et sous la présidence de M. Joël PRADEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 5 avril 2008

Présents : (15) Joël Pradel, Henri Bringaud, Claude Bigot, Marie-Line Farges, Daniel Monteil, Jacqueline Cornelissen, Colette Estivaux, Claude Montagné, Fabienne Coudert, Jeanine Truant, Nathalie Dumas, Thomas Gros, Pierre Peuch, Sylvette Audy, José Ribeiro

Absent :

Secrétaire de séance : Nathalie Dumas

**1-ADOPTION des budgets primitifs 2008**

Tous les budgets ont été approuvés à l'unanimité.

❖ **Budget principal** :

Le détail des sections de ce budget se présente ainsi :

- Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de **810 840,64 €**
- Section d'investissement : équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de **1 294 818,44 €**
- Cumul des opérations budgétaires (fonctionnement et investissement) : équilibré en dépenses et en recettes à la somme de **2 105 659,08 €**

**Programmes** :

- achat de biens : 25 000 €
- aménagement espaces publics : 37 574 €
- éclairage public : 79 048 €
- achat de matériel : 13 401 €
- aménagement du promontoire : 3 244 €
- réhabilitation des bâtiments communaux : 68 422 €
- voirie : 186 839 €
- travaux école (fin) : 17 239 €
- petit patrimoine rural : 16 007 €
- zone artisanale : 8 000 €
- réfection de l'appentis à l'église : 121 095 €
- salle de sports : 170 578 €
- études PAB : 15 797 €

Les principales recettes sont constituées du FCTVA (tva récupérée sur les travaux effectués en année N-2, soit 2006) 69 141,95 €, des subventions : 231 588,75 €, de l'affectation du résultat de l'année N-1 , soit 326 083,50 €, du virement de la section de fonctionnement, soit 364 319,65 €.

De plus, une subvention de 92 149,45 € du budget principal sera attribuée au lotissement des Hortiers et une subvention de 69 342,69 € sera versée au budget de l'eau.

❖ **Budget du service de l'assainissement :**

Le détail des sections de ce budget se présente ainsi :

- Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **23 390,75 €**
- Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **69 676,10€**
- Cumul des opérations budgétaires (fonctionnement + investissement) : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **93 066,85 €**

**Programme :**

- études pour la station d'épuration : 60 693.78 €

❖ **Budget du service de l'eau potable :**

Le détail des sections de ce budget se présente ainsi :

- Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **113 322,63 €**
- Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **173 276,20 €**
- Cumul des opérations budgétaires (fonctionnement + investissement) : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **286 598,83 €**

**Programme :**

- renforcement des réseaux à la Tannerie, Sauvet et à la zone artisanale : 118 763 €

❖ **Budget du Lotissement les Hortiers :**

Le détail des sections de ce budget se présente ainsi :

- section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **387 519,48 €**
- section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **226 175,56 €**